



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Étudiants en santé

Question au Gouvernement n° 3630

Texte de la question

ÉTUDIANTS EN SANTÉ

M. le président. La parole est à M. Brahim Hammouche.

M. Brahim Hammouche. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Ils ont témoigné d'un engagement sans faille en première ligne dans le cadre de la réserve sanitaire et sont devenus un pilier indispensable à l'hôpital public. Si les étudiants en santé sont les soignants de demain, aujourd'hui leur état de santé mentale est jugé alarmant : 27,7 % des étudiants en médecine présentent des signes de dépression, un tiers des futures infirmières prennent des anxiolytiques, 80 % des étudiants en maïeutique se sentent plus stressés depuis qu'ils ont commencé leur formation.

En plus des risques psychosociaux auxquels ils s'exposent au cours de leur formation, les étudiants nous ont alertés sur leur précarité croissante et la souffrance de leurs familles. Ils s'inquiètent, à juste titre, et de la récente décision de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - DGESIP - d'exclure d'office les étudiants positifs à la covid ou cas contact du concours de première année commune aux études de santé - PACES -, un examen classant, ainsi que du parcours accès santé spécifique - PASS - et de la licence accès santé - LAS -, les invitant à redoubler. Ces étudiants devront donc se résoudre à perdre une année, voire deux, ou à se rendre quand même aux examens en prenant le risque de créer un cluster, alors même que certaines facultés ont permis le passage des épreuves en aménageant des salles séparées. (*M. Jean Lassalle applaudit.*)

Par ailleurs, le flou administratif dans lequel se met en place la réforme du premier cycle des études de santé n'en finit pas d'ajouter de l'angoisse à la détresse psychologique déjà palpable parmi les étudiants en santé confrontés à l'incertitude et au manque de soutien liés pour partie au contexte sanitaire, ainsi qu'à la nouveauté de la réforme.

Madame la ministre, quelles mesures entendez-vous prendre pour accueillir tous les élèves de la PACES, des PAS et des LAS, dans des conditions sanitaires satisfaisantes et en toute égalité de traitement ? Pouvez-vous nous faire un point d'étape de cette première année de la réforme du premier cycle d'études en santé et des mesures d'accompagnement qui pourraient assurer le bon déroulement de cette année et l'augmentation attendue et effective du nombre d'étudiants admissibles au regard des besoins prospectifs ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Dem.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Mme Frédérique Vidal, *ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation*. Je veux commencer par vous remercier pour votre question qui me permet à mon tour de saluer, devant la représentation nationale, l'engagement et le courage dont ont fait preuve l'ensemble des étudiants inscrits dans les filières de santé, médicales ou paramédicales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Vous le savez, nous accordons une attention particulière au suivi psychologique et social de l'ensemble des étudiants. C'est pourquoi le Premier ministre a annoncé le doublement des effectifs de psychologues et le recrutement de soixante assistantes sociales pour continuer à accompagner les étudiants qui, comme l'ensemble de nos concitoyens, vivent dans une situation d'incertitude, et plus encore peut-être les étudiants en santé, vous avez raison de le souligner, monsieur Hammouche, qui sont en effet confrontés au tout début de leurs études à la douleur, à la souffrance, à la mort, sans y être pleinement préparés.

Nous confortons le Centre national d'appui à la qualité de vie des étudiants en santé, qui a notamment pour mission de s'intéresser à l'impact psychologique de ces études. Nous avons aussi ouvert un numéro vert et recruté des personnes pour répondre aux appels. Bien sûr, nous continuerons à accompagner les associations et les étudiants.

Quant à la réforme des études de santé, rappelons son objectif : mettre fin au numerus clausus et à la PACES. Évidemment, cette année est compliquée dans tout l'enseignement supérieur, et peut-être plus encore lorsqu'il s'agit de mener une réforme. L'ancien doyen de la faculté d'Angers a accepté d'animer les réflexions et a voulu mettre des informations à la disposition de tous les étudiants en santé, car c'est d'informations qu'ils ont besoin. Et n'oublions pas que tout cela nous permettra de former des médecins dans tous les territoires.

Enfin, s'agissant des concours, un protocole sanitaire strict a été mis en place afin qu'ils puissent se dérouler dans des conditions garantissant confiance et sécurité. Avec le ministère des solidarités et de la santé, nous avons pris des mesures préventives. L'objectif est que les étudiants concernés aient la possibilité de repasser leur concours. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [M. Brahim Hammouche](#)

Circonscription : Moselle (8^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3630

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 décembre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [16 décembre 2020](#)